

Demande d'indemisation auprès de la civi

Par Vcp, le 19/05/2010 à 13:20

Bonjour,

Je suis en train de préparer une demande d'indemnisation auprès de la CIVI.

J'ai été victime d'une agression sur la voie publique ayant entraine : traumatisme cranien, fracture de la machoire, levre ouverte. 3 jours d'hospitalisation, 42 jours d'incapacité totale de travail constatée par expert medico legal, 2 cicatrices (cout et visage) de 5 cm environ. 5 mois de rééducation, perte de poids, traumatisme psy...

Je souhaiterais savoir quel montant je peux demander pour l'ensemble des dommages (matériels, corporels, psy (je ne suis pas suivi), esthétique)? Un avocat, non specialiste des indemnisations suite à infraction pénale) a donnée une stimation entre 10 et 30 mille euros, cela parait il adapté, trop, pas assez ?

Merci d'avance et bonne journée

Par Maître marque, le 25/05/2010 à 18:33

Bonjour,

Une demande d'indemnisation n'est pas une surenchère.

Vous avez été victime d'une infraction pénale, vous avez déposé plainte et vous subissez plusieurs préjudices matériel, esthétique, moral....

Il faut apprécier chaque poste de préjudice en sollicitanht au besoin la désignation d'un expert.

Mais je doute fort, qu'en l'absence d'informations précises sur vos dommages, un contributeur puisse vous donner une "fourchette".

Cordialement